



---

# Appel à projets 2019

Le thème est :

la vie sociale et la citoyenneté des personnes handicapées.

---

Envoyez votre dossier à la Fondation de France.



La Fondation de France vous donnera peut-être 1 aide financière pour votre projet.



Vous pouvez envoyer votre dossier tout au long de l'année.



## Pourquoi la Fondation de France a-t-elle choisi le thème : vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées ?

La loi de 2005 dit que l'état français  
doit aider les personnes handicapées  
à participer à la vie sociale.



La vie sociale c'est avoir des échanges avec les autres,  
en dehors de chez soi.



Il y a eu des progrès mais il reste encore des efforts à faire  
pour aider les personnes handicapées à trouver leur place dans la ville.

Il reste des efforts à faire pour :

- la participation des personnes handicapées  
aux projets qui les concernent
- la participation des personnes handicapées  
dans des associations
- la vie sexuelle et affective des personnes handicapées.



## Pourquoi la Fondation de France aide-t-elle financièrement des projets sur le thème : vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées ?



La fondation de France donne de l'argent pour des projets :

- pour que les personnes changent d'avis sur le handicap
- pour l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides.

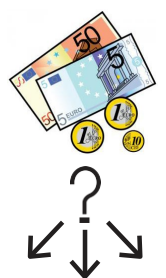
## Qui peut envoyer son projet à la Fondation de France ?

- les associations (centres sociaux, maisons de quartier)
- les établissements médico sociaux
- les établissements publics
- les collectivités locales et territoriales :  
les collectivités locales et territoriales ce sont les villes,  
les communautés de communes, les départements et les régions.  
Une communauté de communes ce sont plusieurs villes  
qui font des projets ensemble.



# Comment la Fondation de France choisit-elle les projets qu'elle va aider financièrement ?

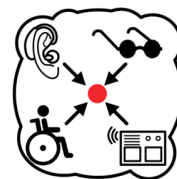
- le projet doit être fait par :
  - une association
  - un service public
  - des structures du milieu ordinaire et du milieu spécialisé qui travaillent ensemble
  
- le projet doit apporter quelque chose en plus par rapport aux autres projets sur le même thème.
  
- la structure doit répondre aux besoins des personnes sur le territoire.
  
- les personnes handicapées doivent participer au projet du début à la fin.
  
- le projet doit être accessible et la structure doit savoir :
  - combien coûte le projet
  - où le projet sera fait
  - comment le projet sera organisé.
  
- le projet doit durer au minimum plusieurs mois.
  
- le projet doit être évalué sérieusement.  
Evaluer veut dire vérifier que les objectifs sont atteints.



Pour envoyer votre dossier,

vous devez choisir le thème 1 ou le thème 2 :

- le thème 1 est : l'accès à tous les domaines de la vie, pour tous.



- le thème 2 est : la vie affective et sexuelle et la parentalité des personnes handicapées.



La parentalité c'est avoir des enfants et apprendre à être parent.

**Le thème 1 est :**

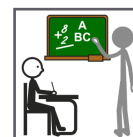
**l'accès à tous les domaines de la vie, pour tous**



Le projet doit permettre à tous les habitants

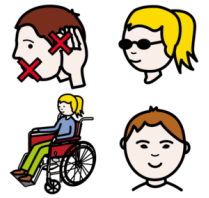
d'utiliser tous les services de la ville, dans tous les domaines :

- la santé
- le logement
- l'éducation
- le travail
- l'accessibilité
- les activités de loisirs ou sportives
- la culture.



Si possible, le projet doit être fait par une association :

- qui réunit les personnes handicapées et les personnes valides pour faire des projets ensemble
- qui s'occupe de toutes les personnes handicapées



La Fondation de France aide surtout les projets :

- qui prennent en compte plusieurs domaines de la vie
- qui répondent aux besoins et aux attentes des personnes

Le projet devra si possible :

- faire participer les personnes handicapées du début à la fin
- mettre en valeur ce que les personnes handicapées savent faire
- mettre en valeur la capacité des personnes handicapées à participer à la vie de la ville et à la vie des associations.

Exemple de projet sur le thème :

l'accès à tous les domaines de la vie, pour tous

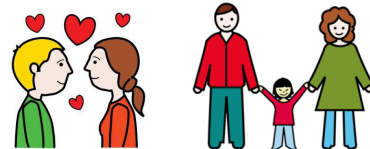
- Des jeunes handicapés choisissent d'aider des personnes âgées. Les jeunes handicapés fabriquent des gâteaux, tricotent des écharpes et les vendent.



Avec l'argent, les jeunes handicapés achètent des ordinateurs pour les personnes âgées qui en ont besoin.



## Le thème 2 est : la vie affective et sexuelle et la parentalité des personnes handicapées



En tant que citoyens,

les personnes handicapées doivent pouvoir vivre leur sexualité.

La sexualité ce n'est pas seulement faire l'amour.

La sexualité permet de se sentir mieux.

Cela renforce :

- les relations sociales avec les autres
- la confiance en soi
- l'affection pour d'autres personnes
- l'image de notre corps
- la parentalité : c'est avoir des enfants.



Les personnes handicapées doivent être des citoyens à part entière  
et elles doivent prendre des décisions seules.

Les participants au projet devront organiser leur travail ensemble  
pour bien répondre aux besoins des personnes.

Exemple de projet sur le thème :

la vie affective et sexuelle et la parentalité des personnes handicapées

Séances de théâtre pour des jeunes autistes

sur le thème de la vie sexuelle et affective et des abus sexuels.



## Quelles aides la Fondation de France peut-elle donner?

La Fondation de France peut donner :

- 1 aide financière pour 1 an
- 1 aide financière pour 2 ou 3 ans



La Fondation de France peut donner 1 aide financière par rapport :

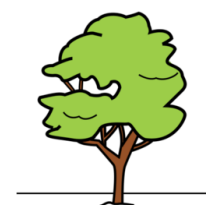
- à la somme d'argent nécessaire pour le projet
- à la nouveauté du projet

La Fondation de France peut donner 1 aide financière pour :

- le matériel
- la formation des professionnels et des bénévoles
- l'évaluation et les échanges des savoir-faire des personnes
- les moyens nécessaires à la participation des personnes handicapées
- l'aide d'un professionnel pour la construction du projet.



La Fondation de France peut donner 1 aide financière en plus aux projets qui respectent la nature.



La Fondation de France ne donne pas d'aide financière

- aux projets financés par l'Etat français, ou obligatoires
- aux actions de communication sur le handicap



Sur le thème des personnes handicapées,

1 structure ne peut envoyer qu'1 seul dossier.





## Comment envoyer son dossier à la Fondation de France?

Vous pouvez télécharger le dossier sur internet

à l'adresse : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

Vous trouverez le dossier dans la rubrique « Trouver un financement ».



Vous devez envoyer le dossier complété

par la poste à cette adresse :

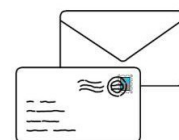


Fondation de France

Programme Personnes Handicapées

40 avenue Hoche

75008 PARIS



Si vous avez besoin d'un renseignement,

vous pouvez contacter la Fondation de France :

- par téléphone au : 01 44 21 87 24



- par e-mail à : [personneshandicapees@fdf.org](mailto:personneshandicapees@fdf.org)



Si la Fondation de France veut soutenir votre projet financièrement,

vous recevrez un courrier.



## La Fondation de France c'est :

- 840 fonds et fondations
- plus de 170 000 projets aidés
- 4 grands thèmes de travail :
  - l'aide aux personnes fragiles
  - le développement de la connaissance
  - la protection de la nature
  - le développement de la solidarité.
- une fondation qui n'a aucune subvention,  
et qui est aidée financièrement par des donateurs.

**Fondation  
de  
France**

Fondation de France  
40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél. : 01 44 21 31 00  
Fax : 01 44 21 31 01

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)